



MANUFACTURIERS
& EXPORTATEURS
DU QUÉBEC

LA PERSPECTIVE DE MANUFACTURIERS ET EXPORTATEURS DU QUÉBEC SUR LE

Projet de règlement sur les activités professionnelles que peuvent exercer les technologues professionnels dont la compétence relève d'une technologie du génie

Déposée par
Manufacturiers et Exportateurs du Québec

Juin 2021

© Manufacturiers et Exportateurs du Québec, 2021

1. OBJET DU MÉMOIRE

Le 24 septembre 2020, la Loi sur les ingénieurs a été modernisée. L'article 10 de cette loi prévoit l'obligation pour l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) d'adopter au plus tard le 24 septembre 2021 un règlement autorisant les technologues professionnels à exercer des activités, parmi celles qui sont réservées aux ingénieurs.

L'OIQ désire obtenir des commentaires sur le projet de règlement ayant pour objet de permettre aux technologues professionnels d'exercer certaines activités professionnelles.

Le présent mémoire consiste à présenter le point de vue de Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ) sur le Projet de règlement sur les activités professionnelles que peuvent exercer les technologues professionnels dont la compétence relève d'une technologie du génie.

2. PRÉSENTATION DE MEQ

MEQ est une association dont la mission est d'améliorer l'environnement d'affaires et d'aider les entreprises manufacturières et exportatrices à être plus compétitives sur les marchés locaux et internationaux. MEQ est une division de Manufacturiers et Exportateurs du Canada (MEC), la plus importante association commerciale et industrielle au pays fondée en 1871.

Nous représentons 1 100 entreprises. Nos membres se retrouvent à travers tout le Québec, dans tous les secteurs d'activités.

Il est possible d'obtenir plus d'informations sur MEQ au MEQ.CA

3. INGÉNIEURS DANS LE SECTEUR MANUFACTURIER

Selon l'étude de l'OIQ intitulée *Profil de l'ingénieur d'aujourd'hui et de demain*, la part des professionnels en génie dans l'emploi dans le secteur manufacturier a augmenté au cours des dernières années, passant de 2,8% en 2006 à 4,3% en 2016¹.

On peut penser, comme le secteur manufacturier est dans un virage d'automatisation et de robotisation, que ces données sont appelées à progresser davantage au cours des prochaines années. D'ailleurs, l'étude souligne que « la robotisation génère une croissance de la demande pour les travailleurs hautement qualifiés, comme les professionnels en génie, qui doivent concevoir et opérer les systèmes et interpréter les données générées par les ordinateurs »².

1 OIQ. (2021). Profil de l'ingénieur d'aujourd'hui et de demain.
http://www.oiq.qc.ca/Documents/public/Etude_OIQ_Profil_Ing_2021.pdf (p. 24)

2 OIQ. (2021). Profil de l'ingénieur d'aujourd'hui et de demain.
http://www.oiq.qc.ca/Documents/public/Etude_OIQ_Profil_Ing_2021.pdf (p. 65)

4. IMPACTS ET RECOMMANDATIONS

Le projet de règlement vise les technologues professionnels dont la compétence relève d'une technologie du génie, c'est-à-dire ceux qui ont une formation collégiale en techniques du génie ou qui se sont vu reconnaître une équivalence d'une telle formation.

Pour MEQ, il faut rester vigilant principalement sur 2 points : s'assurer de maintenir la compétitivité des entreprises manufacturières et pallier la pénurie de main-d'œuvre, notamment spécialisée dans le secteur manufacturier.

a) Assurer la compétitivité du secteur manufacturier

Certains éléments liés à la modernisation de la *Loi sur les Ingénieurs* sont susceptibles d'affecter la capacité de conception et la compétitivité du secteur manufacturier, et ce, en pleine relance économique. Cette nouvelle loi inclut une description plus englobante des champs de pratique auxquels se rapportent ces activités réservées aux ingénieurs et de laquelle découle le règlement.

Ces modifications augmenteront vraisemblablement les coûts des manufacturiers québécois de manière inéquitable face aux fabricants étrangers qui exportent de la machinerie au Québec.

Dans ce contexte, MEQ fait trois recommandations afin de protéger la compétitivité des manufacturiers et exportateurs québécois :

1. Partager davantage les activités réservées avec les technologues professionnels, dont les techniciens en génie mécanique et électrique, membres de l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ).
2. Permettre l'utilisation de dessins d'atelier préparés par un ingénieur membre de l'OIQ, qui sont non scellés, lorsque ceux-ci sont utilisés pour la fabrication de machinerie par l'employeur de l'ingénieur (pratique générale).
3. Envisager une dérogation à la Loi sur les Ingénieurs pour la machinerie fabriquée au Québec, mais destinée à l'exportation.

b) Pallier la pénurie de main-d'œuvre spécialisée dans le secteur manufacturier

Les entreprises manufacturières nous soulèvent déjà les difficultés à recruter une main-d'œuvre spécialisée. Le *Profil de l'ingénieur d'aujourd'hui et de demain* confirme que « les tendances à la numérisation, à l'automatisation et à la robotisation des entreprises, exacerbées par la crise sanitaire, nécessiteront l'embauche ou, à tout le moins, le maintien en emploi de professionnels en génie »³.

³ OIQ. (2021). Profil de l'ingénieur d'aujourd'hui et de demain.
http://www.oiq.qc.ca/Documents/public/Etude_OIQ_Profil_Ing_2021.pdf (p. 46)

MEQ comprend que l’OIQ n’envisage pas de pénurie d’ingénieurs⁴. Toutefois, il faut s’assurer qu’il y ait une adéquation, pratiquement en temps réel, entre les besoins des entreprises et le type d’ingénieurs formés.

Cette rareté de main-d’œuvre spécialisée doit permettre un meilleur partage des responsabilités et des activités réservées entre les ingénieurs et les technologues professionnels, de manière à répondre aux besoins des entreprises. Il faut favoriser la flexibilité, principalement dans un contexte de relance économique.

5. CONCLUSION

Dans un contexte de relance économique, il faut s’assurer de fournir tous les outils nécessaires à nos entreprises manufacturières afin qu’elles puissent demeurer concurrentielles.

MEQ offre sa pleine collaboration à l’OIQ dans le déploiement d’initiatives visant à assurer la compétitivité des entreprises manufacturières et à pallier la pénurie de main-d’œuvre spécialisée.

6. POUR AVOIR PLUS D’INFORMATION

Marie-Ève Labranche
Directrice, Affaires publiques et gouvernementales
marie-eve.labranche@meq.ca
514 570-5469

⁴ Hélène Baril. (2021). Pas de pénurie de main-d’œuvre chez les ingénieurs. <https://www.lapresse.ca/affaires/economie/2021-04-26/pas-de-penurie-de-main-d-oeuvre-chez-les-ingenieurs.php>